



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
58, allée de l'Industrie
ZAE La Forêt
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2025 **À MONNETIER-MORNEX**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Monnetier-Mornex sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 5 juin 2025
Délégués titulaires en exercice : 30
Délégués titulaires présents : 17
Délégués suppléants remplaçants présents : 5
Délégués présents : 22
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 23
Délégués titulaires absents non remplacés : 7

Secrétaire élu : Gianni GUERINI

Présents : Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-Paul COSTAZ, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Aline WATT CHEVALLIER, Jean-Claude GERVAIS, François FILET, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôt de pouvoir : Sarah BARBIER à Lucas PUGIN

Excusé mais remplacé : Denis DUPANLOUP

Absents non excusés : Jean-François CHARRIERE, Patrick GAVARD, Vincent LETONDAL, Frédéric MARMOUX, Michel BERTHET, Bruno FOREL et Arnaud LAYAT

Était également présent à l'Assemblée : Christophe AUGUSTIN

Heure d'ouverture de séance : 19H30 - Heure de clôture de séance : 21H00

Arrivée de Christophe AUGUSTIN avant le point n° 4.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 14 mai 2025
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. RPQS 2024 Assainissement
5. Marché public 2025MAPA07 – Nettoyage des réservoirs – Autorisation de lancement
6. Marché public 2025MAPA04 – Travaux Eau potable et Assainissement – Attribution et autorisation de signature

7. Convention de financement et de rétrocession avec la société SAS Armarie Immobilier
8. Compétences Eau potable et DECI – Modalités de répartition financière des investissements conjoints entre le SRB et les Communes
9. Création d'une réserve incendie intégrée à un réservoir d'eau potable – Convention avec la Commune de Saint-Jeoire
10. Création d'un poste permanent d'électrotechnicien Station d'épuration – Droit public
11. Questions diverses
12. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D25_06_11_48

OBJET : AJOUT DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AJOUTER à l'ordre du jour les points suivants :

- Point 1 – Modification de 2 délégués de la CC4R au SRB
- Point 2 – Convention d'objectif avec une ASL de gestion forestière
- Point 3 – Convention CDG 74 de mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant
- Point 4 – Création d'un poste au service Finances

Délibération n° D25_06_11_49

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 MAI 2025

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 14 mai 2025 à Peillonex.

Délibération n° D25_06_11_50

OBJET : PROCHAINES RÉUNIONS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER les prochaines réunions comme suit à :

- HABÈRE-LULLIN, le 9 juillet 2025

Et
- SAINT-JEOIRE, le 10 septembre 2025

Délibération n° D25_06_11_51

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPOUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité et du service d'assainissement relatif à l'exercice 2024 suivi en régie sur 29 communes,

DE TRANSMETTRE ce rapport aux collectivités adhérentes au Syndicat.

Délibération n° D25_06_11_52

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2025MAPA07 – NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services n° 2025MAPA07 pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D25_06_11_53

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2025MAPA04 – TRAVAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus aux entreprises économiquement les plus avantageuses, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de travaux,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_06_11_54

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RÉTROCESSION AVEC LA SOCIÉTÉ SAS ARMARIE IMMOBILIER

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la convention de financement et de rétrocession des ouvrages d'eau potable relative à l'opération,

D'AUTORISER le Président à signer la convention annexée à la présente délibération,

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Eau,

D'AUTORISER le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° D25_06_11_55

OBJET : COMPÉTENCES EAU POTABLE ET DECI – MODALITÉS DE RÉPARTITION FINANCIÈRE DES INVESTISSEMENTS CONJOINTS ENTRE LE SRB ET LES COMMUNES

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le principe d'une répartition financière des investissements conjoints selon les modalités exposées ci-avant,

DE DÉCIDER que chaque opération conjointe fera l'objet d'une convention spécifique précisant la nature des travaux, le montant prévisionnel, la clé de répartition retenue et les modalités de versement et de suivi,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement correspondantes avec les communes concernées,

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe eau potable du Syndicat.

Délibération n° D25_06_11_56

OBJET : CRÉATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE INTÉGRÉE À UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-JEOIRE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les termes de la convention à intervenir avec la commune de Saint-Jeoire, annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférant à sa mise en œuvre,

DE DÉCIDER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe eau potable du Syndicat,

DE CHARGER le Président de veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n° D25_06_11_57

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ÉLECTROTECHNICIEN
STATION D'ÉPURATION – DROIT PUBLIC**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste permanent de droit public d'électrotechnicien pour la station d'épuration à temps complet dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste permanent à temps complet à la station d'épuration dès lors que la présente délibération est exécutoire,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

Délibération n° D25_06_11_58

**OBJET : MODIFICATION DE 2 DÉLÉGUÉS DE LA CC4R AU SRB (POINT
AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la désignation d'Alain PERNOLLET en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe,

D'APPROUVER la désignation de Franck BOUZEREAU en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes des Quatre Rivières au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe au 1^{er} rang,

AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° D25_06_11_59

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2029 AVEC
L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE FORESTIÈRE DU FORCHAT (POINT
AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)**

D'APPROUVER la convention d'objectifs entre le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe et l'Association Syndicale Libre Forestière du Forchat, annexée à la présente délibération, sous réserve de la définition d'objectifs conjoints entre les collectivités signataires,

D'AUTORISER le Président à signer ladite convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre,

DE DÉCIDER que les crédits correspondants seront inscrits au budget du Syndicat au titre de la coopération territoriale et de la préservation de la ressource en eau.

Délibération n° D25_06_11_60

OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG 74, POUR L'ANNÉE 2025, DE MISE À DISPOSITION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE MAIRIE ITINÉRANT(E) POUR EFFECTUER LE REMPLACEMENT D'AGENTS TITULAIRES INDISPONIBLES (POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE VALIDER le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e)secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° D25_06_11_61

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE AU SERVICE FINANCES – MARCHES PUBLICS – (POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste de chargé.e des Finances à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public pour une durée d'un an maximum dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints administratifs, rédacteurs, attachés,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an maximum au service Finances – Marchés publics dès lors que la présente délibération est exécutoire.

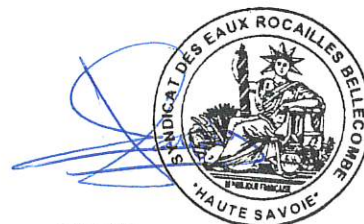
SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,



Gianni GUERINI

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN